



Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

**Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques**

Vingt-sixième session

Genève, 4–6 décembre 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session^{1 2 3}

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 4 décembre 2013 à 14h30

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Critères de communication et communication des dangers:
 - a) Travaux du sous-comité d'experts du transport des marchandises dangereuses sur les dangers physiques;
 - b) questions pratiques de classification;
 - c) Critères relatifs à la corrosivité;

¹ Les notes explicatives seront distribuées sous la cote ST/SG/AC.10/C.4/51/Add.1. La date limite de soumission des documents est le 11 septembre 2013.

² Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/dgsubc4/c4age.html>). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

³ Les délégués sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et de le retourner, au moins deux semaines avant le début de la session, au secrétariat de la CEE, soit par courrier électronique (laurence.berthet@unece.org), soit par télécopie (+41 22 917 00 39). A leur arrivée au Palais des Nations, les délégués pourront obtenir une plaquette d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone (ext. 72106). Enfin, pour obtenir une carte du Palais des Nations, ou pour toute autre information utile, se rendre à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

- d) Dangers d'explosion des poussières;
 - e) Dangers par aspiration: critère de viscosité pour la classification des mélanges;
 - f) Nanomatériaux;
 - g) Divers.
3. Questions relatives à la communication des dangers:
- a) Révision de la section 9 de l'annexe 4;
 - b) Étiquetage des petits emballages;
 - c) Amélioration des annexes 1 à 3 et poursuite de la rationalisation des conseils de prudence;
 - d) Divers.
4. Mise en oeuvre du SGH:
- a) Élaboration d'une liste des produits chimiques classés conformément au SGH;
 - b) Rapports relatifs à l'état de la mise en oeuvre;
 - c) Coopération avec d'autres organes ou organisations internationales;
 - d) Divers.
5. Mise au point de directives pour l'application des critères du SGH.
6. Renforcement des capacités.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.
-